04 Le module Articles établissement

Intégré au domaine Préparation des articles, le module Articles établissement vous permet d'éditer les articles de votre établissement. Cette édition des articles intervient après que vous avez défini le catalogue de votre établissement via le module Définition des catalogues. Contrairement à ce dernier, le module Articles établissement vous donne accès aux fiches des articles de votre établissement de sorte que vous pouvez les modifier. En mode normal, les modifications ne concernent que le prix réel et les explications des articles.

Sommaire

1. Accéder au module Articles établissement
2. La liste des articles de l'établissement
3. Une fiche par article de l'établissement
4. Éditer un article de l'établissement
    4.1. Prix réel
    4.2. Explications

1. Accéder au module Articles établissement

Vous êtes connecté·e à ProEco$_5$. Dans le menu principal, vous appuyez sur le bouton <Frais-Comptabilité> pour entrer dans l'application Frais-Comptabilité. C'est le module Définition des catalogues qui s'ouvre automatiquement. Vous cliquez sur le bouton <Articles établissement> dans le menu principal.

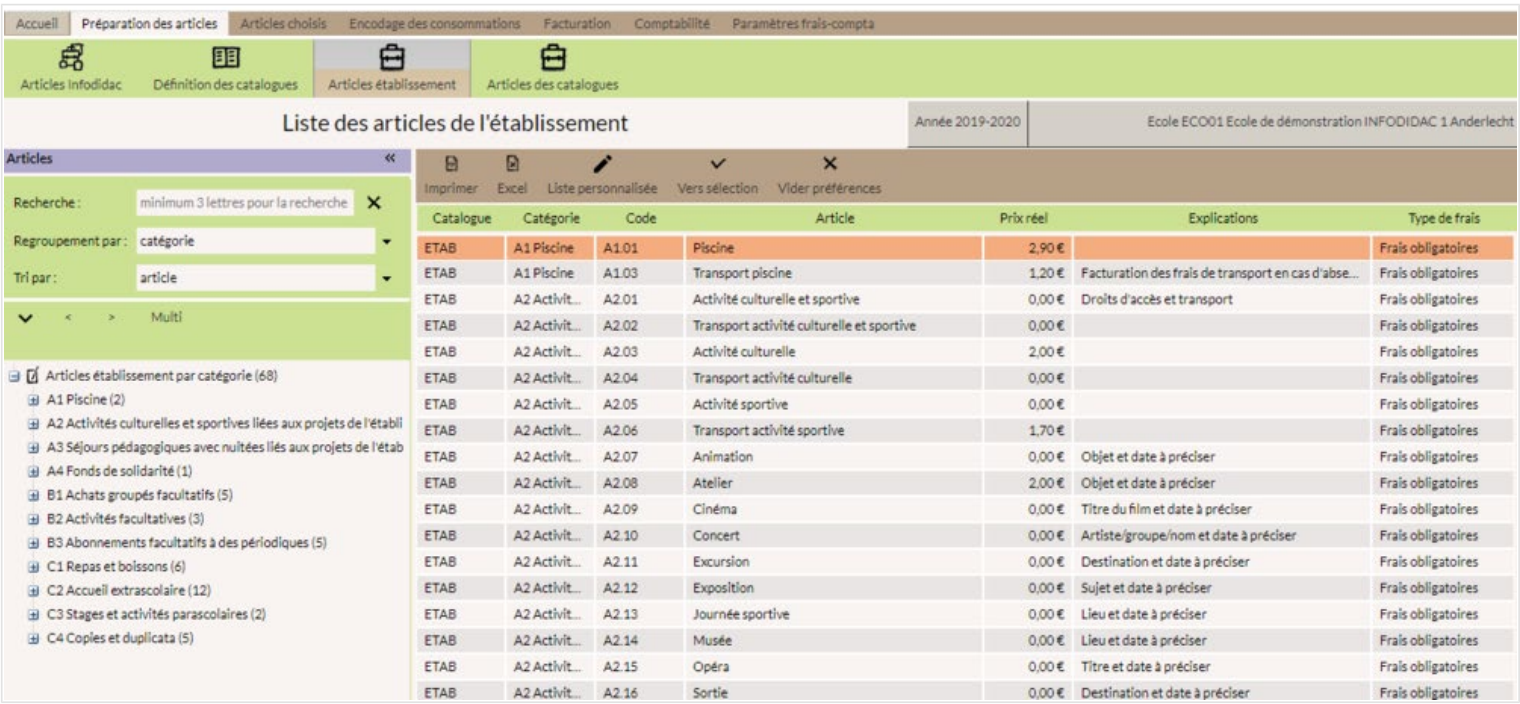

Vous êtes dans le module Articles établissement.

2. La liste des articles de l’établissement

Si vous avez bien défini le catalogue d’articles de votre établissement, vous voyez la liste des articles de votre établissement dans la fenêtre centrale :

Liste des articles de l'établissement | Année 2019-2020 | Ecole ECO01 Ecole de démonstration I

Imprimer | Excel | Liste personnalisée | Vers sélection | Vider préférences

Catalogue	Catégorie	Code	Article	Prix réel	Explications	Type de frais
ETAB	A1 Piscine	A1.01	Piscine	2,90 €		Frais obligatoires
ETAB	A1 Piscine	A1.03	Transport piscine	1,20 €	Facturation des frais de transport en cas d'abse...	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.01	Activité culturelle et sportive	0,00 €	Droits d'accès et transport	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.02	Transport activité culturelle et sportive	0,00 €		Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.03	Activité culturelle	2,00 €		Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.04	Transport activité culturelle	0,00 €		Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.05	Activité sportive	0,00 €		Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.06	Transport activité sportive	1,70 €		Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.07	Animation	0,00 €	Objet et date à préciser	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.08	Atelier	2,00 €	Objet et date à préciser	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.09	Cinéma	0,00 €	Titre du film et date à préciser	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.10	Concert	0,00 €	Artiste/groupe/nom et date à préciser	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.11	Excursion	0,00 €	Destination et date à préciser	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.12	Exposition	0,00 €	Sujet et date à préciser	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.13	Journée sportive	0,00 €	Lieu et date à préciser	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.14	Musée	0,00 €	Lieu et date à préciser	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.15	Opéra	0,00 €	Titre et date à préciser	Frais obligatoires
ETAB	A2 Activit...	A2.16	Sortie	0,00 €	Destination et date à préciser	Frais obligatoires

Chaque ligne de la liste correspond à un article de l’établissement. À chaque article est d’ailleurs associé un code de catalogue ETAB. Il s’agit des articles que vous avez sélectionnés lors de la définition du catalogue de l’établissement. Les autres articles (Infodidac ou des catalogues par année d’étude) ne sont donc pas repris ici.

Si vous le souhaitez, vous pouvez modifier l’affichage de la liste à l’aide du sélecteur ou des menus contextuels.

Attention ! Si vous n’avez pas défini le catalogue de votre établissement au préalable, la liste d’articles reste vide.

3. Une fiche par article de l’établissement

Chaque article de l’établissement possède sa propre fiche. Pour y accéder, vous cliquez sur sa feuille dans l’arbre ou sur sa ligne active dans l’affichage-liste.

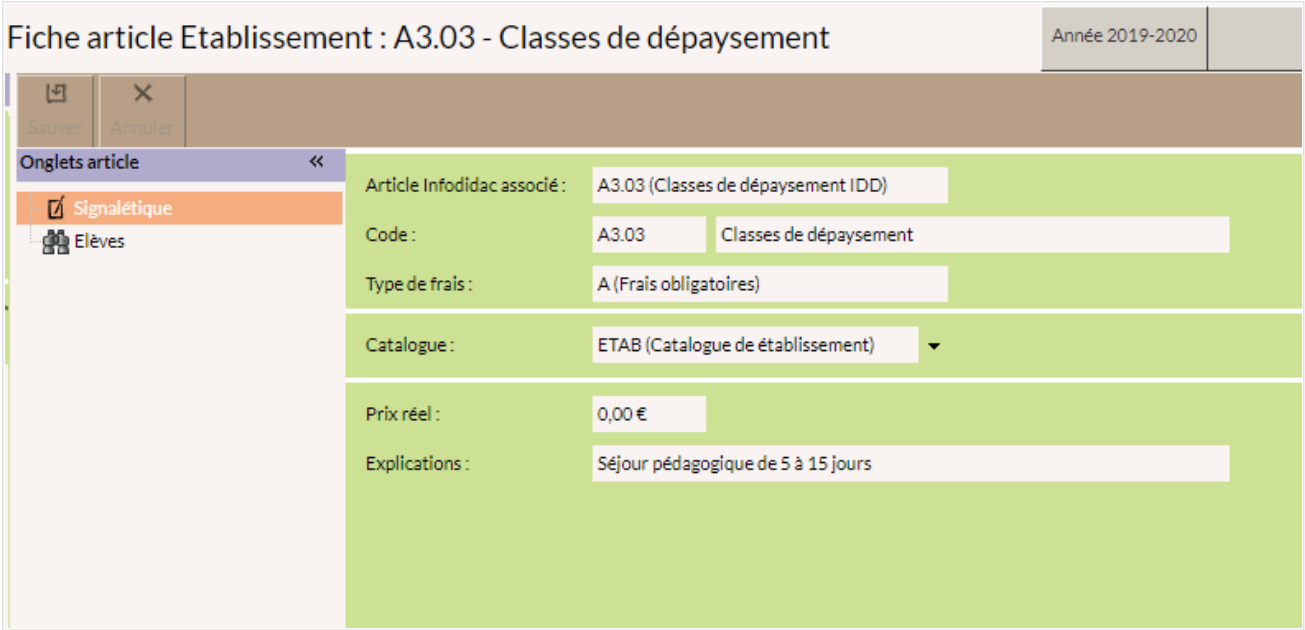

La fiche réunit toutes les informations qui concernent l'article sélectionné : son code, son libellé, le type de frais dont il relève, etc. Toutefois, seuls les champs <Prix réel> et <Explications> vous importent à ce stade ; vous pouvez les éditer si vous le souhaitez.

4. Éditer un article de l'établissement

Le module Articles établissement a pour objet de vous donner la possibilité d'éditer les articles de l'établissement, c'est-à-dire les articles scolaires que vous avez mis dans le catalogue de votre établissement lors de sa définition via le module Définition des catalogues.

L'édition se passe au niveau des fiches des articles. Pour éditer un article, vous ouvres sa fiche en cliquant sur sa feuille dans l'arbre ou sur sa ligne active dans l'affichage-liste. Deux champs de la fiche sont éditables :

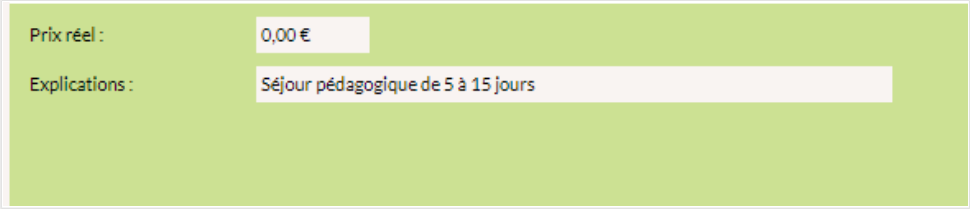

4.1. Prix réel

En principe, ce champ est vide. Vous pouvez l'encoder pour les articles dont vous connaissez le prix. Cela peut être le cas d'articles courants qui ont un prix relativement fixe, par exemple la piscine ou la garderie.

4.2. Explications

Les explications sont plus souvent éditées au niveau du catalogue par année d'étude car elles contiennent généralement des précisions qui ne sont pas applicables à l'ensemble de l'établissement. Il vous est toutefois possible de décrire plus en détail les articles de l'établissement via cette case.

Parfois, le champ <Explications> contient des informations susceptibles de vous aider à le compléter, par exemple « Objet et date à préciser ». Si c'est le cas, vous effacez ces mentions pour ajouter vos propres explications.